



MEMODéchets 2023

Déchèterie



Je suis votre guide
des déchets

application mobile



Remaufens

s a i d e f



Infos générales

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc...).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchèterie.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Les déchets, une affaire personnelle ou collective ?

Le tri est une question à gérer de manière individuelle en premier lieu, si nécessaire par un changement des habitudes, ménage par ménage.

Mais ce n'est que par l'effort partagé par toute la collectivité que chacun trouvera une récompense personnelle ou collective :

- le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- un prix du sac à ordures ménagères abordable et des taxes annuelles raisonnables.

NOUS ATTENDONS QUE CHACUN ET CHACUNE FASSE UN EFFORT POUR GARDER CES COÛTS DANS UNE PROPORTION RAISONNABLE.

Nous vous remercions par avance.

Le Conseil communal

Contact et infos

Administration communale

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch

Emplacement de la déchèterie

Chemin du Charavet 1
(dans les hauts du village)

Conseiller communal responsable

Monsieur Patricio Herrera
079 321 69 12
patricio.herrera@commune-remaufens.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site :
<https://www.memodechets.ch>

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE COMMENCE CHEZ SOI.



Chaque Suisse-sse
jette en moyenne
dans son ménage
environ **90 kg**
d'aliments par an.

Cela coûte
à chaque personne
plus de **600 francs**
par an.

La consommation de
denrées alimentaires
en Suisse génère
2,8 millions de tonnes
de pertes évitables
par an tout au long
de la filière.



COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

4 HABITUDES À PRENDRE

1 Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



2 Je range le frigo.

- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballe les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.

3 Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



4 Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire (www.frc.ch, chercher « gaspillage alimentaire »).



Comment gérer vos déchets ?



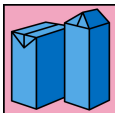
Ordures ménagères

A emballer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**) et à déposer dans les Moloks prévus à cet effet dans le village. **RAMASSAGE LE LUNDI.**



Couche-culotte

A emballer dans des sacs en plastique transparents distincts, puis à déposer directement dans les Moloks de collecte dans le village. Il y a des couches lavables pour plus d'information contacter la Commune de Remaufens.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**).



Litière de chat

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**).



Aluminium et boîtes de conserve

Laver puis mettre ces déchets propres dans la benne à aluminium. Ne pas mettre d'emballages aluminium contenant du plastique ou du papier. Décoller les étiquettes des boîtes de conserve.



Déchets de jardin

La déchèterie les accepte en quantité raisonnable, soit l'équivalent d'un petit véhicule. A déposer dans la benne à gazon à la déchèterie communale.



Déchets encombrants combustibles

A déposer dans la benne à déchets encombrants, ferraille enlevée, à la déchèterie communale. la longueur du déchet ne doit pas dépasser les 2 mètres.



Déchets compostables ménagers

Déposer dans la benne prévue à cet effet (sans les sacs biodégradables).



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne à ferraille pour recyclage à la déchèterie communale.



Gazon

A déposer dans la benne à gazon à la déchèterie communale. D'avril à octobre, une benne est à disposition devant la déchèterie pour le gazon uniquement.



Huiles minérales et végétales

A vider dans la station collectrice à cet effet à la déchèterie communale. La graisse de coco, qui reste figée, obstrue la station collectrice, elle doit donc être évacuée dans le sac d'ordures ménagères.



Déchets de chantier

Déchets inertes ne sont acceptés qu'en petites quantités, dans une benne spéciale à la déchèterie communale.



Tubes lumineux (néon) / LED

De préférence, à échanger chez le fournisseur, sinon à déposer sur un support spécial selon les instructions du préposé à la déchèterie communale. **TAR**



Pain sec

A la maison, conserver le pain dans des sacs en papier ou en tissu, afin qu'il sèche sans moisir. A cette condition il peut être déposé dans le contenant à cet effet à la déchèterie communale.



Papier et carton

A déposer dans la benne à papiers à la déchèterie communale. **LES CARTONS DOIVENT ÊTRE PLIES AU PREALABLE.**



Capsules Nespresso (aluminium)

Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le container prévu à cet effet à la déchèterie. **Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers (sacs rouges).**



PET

A déposer dans le container PET à la déchèterie communale. Diminuer préalablement le volume des flacons en les bouchonnant pressés. **TAR**



Piles et accumulateurs

Retourner de préférence aux points de vente, sinon les déposer dans les fûts prévus à cet effet à la déchèterie communale. **TAR**



Sagex

A déposer dans la benne à encombrants.



Textiles et chaussures

Lavés et emballés dans un sac fermé, les textiles sont récoltés dans un container spécial à la déchèterie communale.



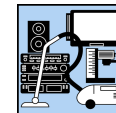
Verre

Enlever les bouchons et couvercles, puis les introduire dans la benne à verre à la déchèterie communale.



Pneus

A retourner au point de vente ou à Kaufmann SA, route du Fer 10, 1762 Givisiez. Tél. 026 460 75 80. Certains dépôts sont gratuits, d'autres sont payants.



Appareils électriques et électroniques

Idéalement à remettre à n'importe quel magasin vendant le même type d'appareils. **TAR** A noter que la déchèterie de Remaufens dispose de deux petites bennes pour l'élimination des appareils électriques et électroniques < 50 cm.



Véhicules

Livrer obligatoirement à Kaufmann SA, collecteur cantonal des épaves de véhicules, Route du Fer 10, 1762 Givisiez. Tél. 026 460 75 80. Certains dépôts sont gratuits, d'autres sont payants.



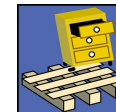
Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts sont à amener à Sanima, centre collecteur de déchets animaux. Gros Essert 1, 1697 La Joux FR. Tél. 026 655 04 45.



Médicaments

A rapporter exclusivement à votre pharmacie qui procédera à leur élimination.



Bois

A déposer dans la benne à encombrants. La longueur du déchet ne doit pas dépasser les 2 mètres.



Déchets spéciaux des ménages

Obligation de vous adresser au personnel de la déchèterie qui vous indiquera l'emplacement ou la manière de les éliminer. Collecte mobile à Route de Palézieux 175, 1618 Châtel-St-Denis devant la déchèterie, le 24 juin et le 25 novembre 2023.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener exclusivement aux commerces spécialisés ou à éliminer dans les filières selon les informations figurant sur les emballages.

COMMUNE DE REMAUFENS



Horaire de la déchèterie

Mercredi de 14 h 00 à 19 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00



Emplacement de la déchèterie

Chemin du Charavet 1

(dans les hauts du village)

Pensez à toujours avoir
votre carte déchèterie avec vous

Cet horaire sera appliqué à l'année.

D'avril à octobre, une benne est à disposition
devant la déchèterie pour le gazon uniquement.

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter l'Administration communale
au 021 948 80 84 ou par administration@remaufens.ch.

**Commune de Remaufens**

Route Villageoise 53

1617 Remaufens

Tél. 021 948 80 84

administration@remaufens.chwww.remaufens.ch

SACS ROUGES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

La couleur rouge, l'impression noire et la coulissante jaune rappellent les couleurs de l'écusson communal. Les sacs se différencient facilement et permettent un meilleur contrôle.

Seuls les sacs officiels rouges sont admis pour la collecte des déchets incinérables.

Vous pouvez procurer les sacs aux points de vente suivants :

POINT DE VENTE	CONTENANCE	UNITÉS PAR ROULEAU	PRIX DU ROULEAU
Coop Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 27.—
	60 litres	10	CHF 44.—
Migros Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 27.—
	60 litres	10	CHF 44.—
Saborie	35 litres	10	CHF 27.—
	60 litres	10	CHF 44.—
Administration communale	35 litres*	10	CHF 27.—
	60 litres*	10	CHF 44.—
	110 litres*	5	CHF 33.—

*Achat possible à l'unité

La taxe comprise dans le prix du sac sert à la couverture partielle des frais d'élimination des déchets urbains (collecte, transport, élimination).

Le Conseil communal